

bilien AG, Rickenbachstrasse 8, 4601 Olten, pour le changement de type de chauffage (Responsable Requérant), parcelle N° 4851, plan 34, au lieu dit Gottefrey, zone centre, coordonnées 2579487/1110899.

- M. Bernard Duay, route de la Plâtriére 49, 1907 Saxon, pour la modification de toiture, agrandissement du dépôt, changement d'affectation et création d'ouverture en façade sud (Responsable GBirrer, à Saxon), parcelle N° 4596, plan 32, au lieu dit Les Quiess, zone mixte artisanale et d'habitations Quiess-Avouillat, coordonnées 2578525/1110100.
- PPE N° 9178 et N° 9179, par M. Franco Martella, Le Praz 20b, 1903 Collonges, pour la création de balcons, modification d'ouvertures en façades, modification de la toiture (modification du projet autorisé) (Responsable Fross'arkitekt, à Sembrancher), parcelle N° 4266, plan 29, au lieu dit Pro Bovey, zone faible densité, coordonnées 2580770/1111740.

Les dossiers peuvent être consultés au bureau communal, du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes sont à adresser par écrit, à l'Administration communale de Saxon pendant le délai de mise à l'enquête.

Saxon, le 16 novembre 2018
L'Administration communale



Commune de Saxon

Circulation sur les chemins en période de gel

Nous portons à la connaissance de tous les usagers, que les transports d'un tonnage supérieur à cinq tonnes sont formellement interdits sur les chemins de campagne en période de gel et de dégel, soit du 12 novembre 2018 jusqu'au 15 avril 2019.

Les contrevenants à cette interdiction sont passibles de l'amende, sans préjudice de la prise en charge des dommages causés à la chaussée par le passage des véhicules. Des autorisations spéciales pourront être accordées sur demande au Conseil communal.

Saxon, le 16 novembre 2018
L'Administration communale



Commune de Saxon

Enquête publique

Réaménagement de la route de la Plâtriére et de divers chemins communaux (secteurs: Avouillat, Quiess, Bains et Rottes)

La commune de Saxon soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours dès la présente publication, le réaménagement de la route de la Plâtriére (parcelles N° 6547 à l'Avouillat et N° 6551 aux Quiess) ainsi que des chemins communaux (parcelle N° 4621 aux Quiess, parcelle N° 6568 aux Bains et parcelle N° 4604 aux Rottes) comprenant:

- le remplacement des canalisations (eaux de surface, égouts...),
- la pose d'un éclairage,
- la création de trottoirs.

Le dossier peut être consulté au bureau communal, du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de cette demande sont à

adresser par écrit, à l'Administration communale de Saxon pendant le délai de mise à l'enquête.

Saxon, le 16 novembre 2018
L'Administration communale



Commune de Sierre

Enquête publique

La Ville de Sierre soumet à l'enquête publique les demandes déposées par:

- M. Manuel Fernando Pereira De Andrade, par la société JYL Sàrl, pour la construction d'une villa individuelle aux Bousses/Granges (route des Lavoirs) sur la parcelle No 16868 propriété de Berta et Jean-Michel Constantin, plan No 48 (zone de faible densité) coordonnées 601'865/122'820.
- La Pharmacie Benu SA, par RS aménagement Steiner SA, pour la modification partielle de la façade d'un bâtiment existant à Sierre (avenue Général-Guisan) sur la parcelle en copropriété No 259, plan No 2 (zone de centre A à aménager) coordonnées 607'010/126'770.
- Mme et M. Christiane et André Pont, par l'entreprise BTA SA, pour la fermeture d'une terrasse en annexe à une maison d'habitation existante à Muraz (rue de Mura) sur la parcelle en copropriété No 2183, plan No 10 (zone d'ensemble de valeur) coordonnées 607'110/127'400 (dérégulation au tableau 109 RCCZ).
- Panaimmob CBS, pour la réfection des façades d'une villa existante à Lamberson (rue du Stade) sur la parcelle No 7930 propriété de FanImmobilier SA, plan No 3 (zone de moyenne densité) coordonnées 606'830/126'490.

Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication, au Service de l'édition de la Ville de Sierre. Il peut être pris connaissance des dossiers déposés au secrétariat des Services techniques à l'Hôtel de ville, du lundi au vendredi, le matin de 8 h à 12 h.

Sierre, le 16 novembre 2018
L'Administration communale



Commune de Sierre

Signalisation routière

La Ville de Sierre porte à la connaissance des usagers de la route, le projet de pose de nouvelles signalisations:

Pour la Ville de Sierre

A la route de la Plaine, à Sierre, mise en place de la signalisation et des marquages suivants:

2 x signalisation OSR 4.20 «Parcage contre paiement» avec OSR 5.07 «Plaque de direction».

1 x signal OSR 4.17 «Parcage autorisé» avec OSR 5.14 «Handicapé»

1 x signal OSR 4.17 «Parcage autorisé» avec plaque complémentaire «Dépose minute»

Marquage de pistes cyclables et de divers marquages routiers.

Ainsi que la suppression de la signalisation OSR 4.17 «Parcage autorisé avec vignette HES-SO», OSR 2.30 «Vitesse maximale 40 km/h», OSR 2.35 «Obstacle à contourner par la gauche» et de divers marquages.

Les plans détaillés peuvent être consultés au secrétariat des Services techniques à l'Hôtel de

Ville, du lundi au vendredi, le matin de 8 h à 12 h.

Les remarques éventuelles à l'encontre de la présente publication doivent être adressées aux Services techniques de la Ville de Sierre dans les trente jours.

Sierre, le 16 novembre 2018
L'Administration communale



Commune de Sion

Remembrement urbain du secteur Turin-est -Décision du Conseil municipal

Le Conseil municipal de Sion:

Vu la loi concernant le remembrement et la rectification de limites du 16 novembre 1989 (LRU) et autres dispositions légales en matière d'aménagement du territoire;

Vu la mise à l'enquête publique des mesures préparatoires parue dans le Bulletin officiel n° 34 du 24 août 2018;

Vu la séance d'information dûment convoquée et tenue le 5 septembre 2018;

Vu la décision du conseil municipal du 25 octobre 2018;

En vertu des articles 14 et 30 LRU,

décide:

Le remembrement urbain du secteur Turin-est sera exécuté d'office.

Les éventuels recours contre la décision du Conseil municipal doivent être adressés par lettre recommandée, en trois exemplaires, à la commission de recours en matière agricole et de remaniements parcellaires, CP 169, 3945 Gampel, dans les trente jours dès la présente publication.

Sion, le 16 novembre 2018
L'Administration communale



Commune de Sion

Consortage du bisse de Salins et de la branche des Combes

Les membres du consortium du bisse de Salins et de la branche des Combes sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se déroulera le mardi 27 novembre 2018 à 19 h au Café Chez Pierre à Pravidondaz (Salins). Le contrôle des présences commencera à partir de 18 h 30.

Ordre du jour:

1. Accueil, contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 novembre 2017
3. Rapport de la Ville de Sion
4. Présentation des comptes 2017
5. Rapport des vérificateurs des comptes
6. Approbation des comptes et décharge aux organes responsables
7. Rapport du garde du bisse
8. Décision du prix de l'heure d'eau
9. Divers

Sion, le 16 novembre 2018
L'Administration communale



Commune de Sion

Enquête publique

La Ville de Sion soumet à l'enquête publique:
La prolongation d'une zone réservée à Uvrier

Le Conseil municipal rend notoire que, lors de sa séance du 2 octobre 2018, le Conseil général de Sion, a décidé de prolonger pour une durée de trois ans la mise en zone réservée les secteurs de la zone à bâtrir à l'ouest d'Uvrier actuellement en zone d'aménagement différé ainsi que la zone d'intérêt général attenante.

Les parcelles concernées par la zone réservée sont les suivantes: 8098 (partiellement), 8097 (partiellement), 8096, 8095, 16074, 16077, 16079, 16075, 16076, 16078, 11523, 12997, 15814, 15815, 12998, 13712, 15817, 16052, 15835, 15836, 15837, 15838, 16239, 15839, 15818, 16080, 15821, 15822, 15701, 15816, 15840, 7795, 8128 (partiellement), 8129 (partiellement), 8132 (partiellement), 8138, 15891, 15778, 16526, 15779, 14866, 15399, 15400, 14868, 14869, 15462, 7990 (partiellement), 15444, 15445 (partiellement), 15452 (partiellement), 14333 (partiellement), 15453, 15454, 15710, 15455, 15456, 15457, 15458, 15459, 15460, 15464 et 15463.

Les buts poursuivis sont:

- édicter les mesures d'aménagement du territoire garantissant la création d'un nouveau quartier durable ambitieux en zone individuelle de plaine d'aménagement différé et en zone d'intérêt général (liée à la step). L'objectif est de créer une zone à aménager avec plan de quartier obligatoire.
- étudier le devenir des parcelles en zone industrielle d'aménagement différé dans la poursuite des intentions du plan directeur communal.

La présente publication fait suite à celle parue dans le BO du 25 novembre 2016 par laquelle la Municipalité annonçait la création d'une zone réservée sur les parcelles précitées pour une durée de deux ans.

La prolongation de trois ans de la zone réservée entre en force dès publication dans le Bulletin officiel. Elle sera abrogée après homologation des nouvelles prescriptions.

Il peut être pris connaissance du dossier, les jours ouvrables, de 8 h 30 à 11 h 30 au bureau des enquêtes du Service des bâtiments et constructions de la Ville de Sion, rue de Lausanne 23, 2e étage.

Les oppositions et réserves de droit à l'encontre de cet objet doivent être présentées par écrit, en trois exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication au Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Sion, espace des Remparts 6, 1950 Sion.

Sion, le 16 novembre 2018
L'Administration communale


Commune de Sion

Délivrance d'une autorisation d'exploiter une terrasse

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Sion porte à la connaissance du public que M. Enrico Riso, domicilié à Vétroz, lui a adressé une requête tendant à exploiter une terrasse.

Locaux et emplacement: parcelle 1293, passage de la Matze 6A, 1950 Sion

Enseigne: Il Salentino

Dimension de la terrasse projetée: env. 10 m²

Horaire d'exploitation de la terrasse: 10 h – 22 h

Entrée en force: dès décision du Conseil

Les personnes qui auraient des observations ou des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par pli recommandé à la Ville de Sion, Service de la

sécurité publique, rue de Lausanne 23, 1950 Sion, dans les trente jours à dater de la présente publication.

Sion, le 16 novembre 2018
L'Administration communale


Commune de Sion

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Sion porte à la connaissance du public que Mme Alina Lorent, domiciliée à Savièse, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacement: parcelle 684, avenue de la Gare 7, 1950 Sion

Enseigne: Boucherie et Snack de l'Orient

Prestations: vente de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, à emporter et à livrer

Horaire d'exploitation: 10 h – 24 h

Prise de l'activité: dès décision du Conseil

Les personnes qui auraient des observations ou des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par pli recommandé à la Ville de Sion, Service de la sécurité publique, rue de Lausanne 23, 1950 Sion, dans les trente jours à dater de la présente publication.

Sion, le 16 novembre 2018
L'Administration communale


Commune de Sion

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Sion porte à la connaissance du public que M. Kizildag Hasan, domicilié à Conthey, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacement: parcelle 4382, rue de Lausanne 130, Sion

Enseigne: Allo Tacos

Prestations: vente de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à emporter et à livrer

Heure d'ouverture et de fermeture: 10 h – 1 h

Début de l'activité: dès décision du Conseil

Les personnes qui auraient des observations ou des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par pli recommandé à la Ville de Sion, Service de la sécurité publique, rue de Lausanne 23, 1950 Sion, dans les trente jours à dater de la présente publication.

Sion, le 16 novembre 2018
L'Administration communale


Commune de Sion

Enquête publique

La Ville de Sion soumet à l'enquête publique les demandes déposées par:

- M. Besfort Hyseni, par architectes associés Von Rickenbach & Torrent Sàrl à Arbaz, pour la construction d'un lotissement d'habitations contigües composé de trois bâtiments, de deux logements et de deux maisons d'habita-

tion individuelles avec panneaux solaires thermiques en toiture sur les parcelles Nos 16412 et 16415, folio 112, zone d'habitat individuel de plaine, au chemin du Carolet à Aproz. Coord. 2590540/1117420.

- M. Jean-Luc Bagnoud, pour la démolition partielle d'un atelier et la construction de trois immeubles d'habitation avec parking souterrain et panneaux solaires thermiques en toiture sur la parcelle No 16374, folio 112, zone mixte 2, entre la route de Riddes et le chemin du Carolet à Aproz. Coord. 2590535/1117545.

- Zurich, agence générale Roger Besse, pour la pose d'un climatiseur en façade nord du bâtiment sur la parcelle No 679, folio 10, zone centre II, à l'avenue de la Gare 11, au lieu dit Pratifori. Coord. 2593795/1119735.

- N & A Fitness Coaching, pour la pose d'une enseigne publicitaire sur la parcelle No 812, folio 12, zone centre II, à la rue des Aubépines 8, au lieu dit Sous le Scex. Coord. 2594255/1120005.

Les oppositions et réserves de droit à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en trois exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication au bureau des enquêtes du Service des bâtiments et constructions de la Ville, rue de Lausanne 23, 2e étage, où il peut être pris connaissance des plans déposés tous les jours de 8 h 30 à 11 h 30.

Sion, le 16 novembre 2018
L'Administration communale


Commune de Troistorrents

Enquête publique

L'Administration communale de Troistorrents soumet à l'enquête publique, trente jours, les demandes d'autorisation de construire présentées par:

- Le requérant, soit la société Polyétudes Sàrl, par M. Didier Wirz, en dérogation à la zone réservée, à la hauteur du bâtiment et à la distance à l'alignement par rapport à la route cantonale, pour la démolition et reconstruction d'un chalet. Ce projet se situe sur les parcelles 2087-2088, plan 28, au lieu dit Planoz, coordonnées 2554680/1121490, propriété de M. Joël Rey-Mermel. Zone de faible densité.

- Le requérant, M. Philippe Arrighi, par R-Immo Swiss Sàrl, en dérogation à la zone réservée, pour une régularisation, soit la modification des plans et l'ajout d'un ascenseur. Ce projet se situe sur la parcelle 3748, plan 26, au lieu dit La Cernnat, coordonnées 2555995/1120935, propriété des copropriétaires Le Dezo A. Zone du centre et zone de danger hydrologique réduit.

- Le requérant, M. Stéphane Hilgert, en dérogation à la zone réservée, pour la pose d'une cabane vitrée (serre). Ce projet se situe sur la parcelle 4423, plan 16, au lieu dit Les Neys, coordonnées 2560360/1120570, propriété de Mme et M. Martine et Stéphane Hilgert. Zone de moyenne densité.

- Les requérants et propriétaires, Mme et M. Chantal et Gérald Berra, par Architecture Studio, en dérogation à la zone réservée, pour la construction d'un couvert et d'un garage. Ce projet se situe sur la parcelle 895, plan 19, au lieu dit Vers-Ensier, coordonnées 2561210/1121920. Zone de moyenne densité.

- Le requérant et propriétaire, M. Bernard Berthoud, en dérogation à la zone réservée, pour la pose d'une clôture pare-vue et sécuritaire. Ce projet se situe sur la parcelle 108, plan 2, au lieu dit Chiésey, coordonnées 2559440/1119592. Zone de moyenne densité.